MÉDİUM MX54

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	MÉDİUM MX54
Nom chimique	
Type de produit	Mélange
Code produit	MX54

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	- Huile pour préparation de couleur
Usages déconseillés	- Usages différents de ceux recommandés

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PETER LAVEM Paris
31 rue Gay Lussac
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE France
Téléphone : 01 49 62 08 21
Site web www.peterlavem.fr
Contact : info@peterlavem.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Résine;colophane; (CAS No.: 8050-09-7)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/Masque de protection du visage/un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation.

Phrases EUH : Aucun

Étiquetage (<= 125ml)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/Masque de protection du visage/un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substances PBT

- Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Substances vPvB

Autres dangers n'entraînant pas la classification

- Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.
- Le mélange ne contient pas de substances classées PBT
- Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

- Pas applicable.

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
Terpineol	n°CAS : 8000-41-7 N°CE : 232-268-1	< 75	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	(a)
Résine;colophane;	n°CAS : 8050-09-7 Numéro d´identification UE : 650-015-00-7 N°CE : 232-475-7	< 25	Skin Sens. 1 - H317	(a)

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Les symptômes résultant d´une intoxication peuvent survenir après l´exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Après contact avec la peau

- En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
- Changer les vêtements contaminés et saturés.
- En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

- Après contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant une durée suffisante, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

- En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Les symptômes suivants peuvent apparaître :
- Réactions allergiques

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Provoque une grave irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	- ABC-poudre - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	- Aucune information disponible.
Produits de décomposition dangereux	- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Lunettes de protection. - Porter des gants de protection.
Pour les secouristes	- Mettre les personnes en sécurité. - Utiliser un équipement de protection individuelle. - Porter des gants de protection.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Aucune information disponible.
Méthodes et matériel de nettoyage	- Absorber avec un matériau liant les liquides (par ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels). - Ventiler la zone affectée.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Équipement de protection individuelle : voir section 8
- Manipulation sûre : voir section 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	- Aucune information disponible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale	- Se laver les mains avant les pauses et après le travail. - Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage. Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Conserver les containers entre 5 et 35 ºC, dans un endroit sec et bien aéré.Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chutte ou renversement.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune information disponible.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	- Aucune information disponible.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	- Lunettes avec protection latérale. - Porter des gants de protection. - Blouse de laboratoire. - Gants jetables. - Masque à gaz avec filtre type A







Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	visqueux
Couleur	jaune-orange	Odeur	caractéristique

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible

pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	212 °C
Point éclair	84 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	296 Pa @20°C
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	930 kg/m³
Solubilité (Eau)	Soluble
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	- Non classé
Toxicité : Mélange	

ETA oral : - ATE dermal : - ATE Inhalation Poussière/Brouillard : -
ATE Inhalation Vapeur : - ATE Inhalation Gaz : -

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

	- Aucune information disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée.
	- Aucune information disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux.
	- Provoque une grave irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.
	- Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	- Non classé
	- Aucune information disponible.
Cancérogénicité	- Non classé
	- Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	- Non classé

	- Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Non classé
	- Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	- Non classé
	- Aucune information disponible.
Danger par aspiration	- Non classé
	- Aucune information disponible.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	238 mg/l (48 h)
CL50 96h poissons	150 mg/l (96 h)
CEr50 algues	185 mg/l (72 h)
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
EL50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
LL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	32 %

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	- Aucune information disponible.
Evacuation des eaux	- Aucune information disponible.
Précautions particulières à prendre	- Aucune information disponible.
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun
Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	03/06/2026		Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Abréviations et acronymes

- ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- LC50 : Concentration létale pour 50 % des animaux testés.
- LOEC : Lowest Observed Effect Concentration (concentration minimale avec effet observé).
- LD50 : Dose létale pour 50% des animaux testés.
- LOEL : Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effets indésirables observés).
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CE50 : Concentration efficace de la substance qui provoque des effets néfastes chez 50 % des animaux d'expérience.
- IATA : Association internationale du transport aérien.
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses).
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- CSEO : Concentration sans effet observé.
- NOEL : No observable effect level (niveau sans effet observable).
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.
- PNEC : concentration prédite sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

*** *** ***